

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 8 au 12 juin

	Au 11/06	Var vs 04/06
EUR/CHF	1,0710	+0,41%
USD/CHF	0,9405	-3,02%
SMI	9 828.58	-0,98%
Taux 10a	-0,36%	+10pb

I. –Fait marquant : Le Parlement fédéral a validé la base légale de l'application SwissCovid.

- Le Parlement fédéral a validé la base légale de l'application mobile de traçage SwissCovid. Cette application pourra être téléchargée de façon facultative par les Suisses ; un employeur ne pourra pas exiger son installation par ses employés et il sera interdit de refuser un client qui ne l'utilise pas. Une personne alertée par l'application puis placée en quarantaine par décision d'un médecin pourra recevoir des indemnités journalières (allocations pour perte de gain) mais n'en recevra pas sans décision médicale. La phase de test de l'application devrait finir avant fin juin. L'application devra être retirée dès qu'elle ne sera plus jugée utile et au plus tard le 30 juin 2022.

II. –Situation sanitaire, le 12 juin à 16h

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
Vendredi 12 juin	31 063 (31 002)	1 677 (1 938)
Jeudi 11 juin	31 044 (30 998)	1 675 (1 937)
Mercredi 10 juin	31 011 (30 985)	1 675 (1 937)
Mardi 9 juin	30 998 (30 976)	1 663 (1 937)

III. Mesures de restriction

1. Frontières

- La Suisse ne considère plus les Etats membres de Schengen comme étant des pays à risque concernant le Covid-19. La Suisse confirme le rétablissement complet de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays membres de l'UE, de l'AELE et le Royaume-Uni au 15 juin. Les points de passage frontaliers seront tous rouverts.

IV. Mesures économiques

1. Loyers commerciaux

- Le Parlement a adopté une motion visant à permettre aux locataires commerciaux de ne payer que 40% de leur loyer pendant la période où les établissements ont été fermés par décision du Conseil fédéral (pour les loyers inférieurs à 20 000 CHF par mois). Les bailleurs devront supporter les pertes de recettes. Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds de 20 millions CHF en leur faveur et de créer une base juridique à la mise en place de cette disposition. Les accords déjà trouvés entre locataires et bailleurs pourront être maintenus.

2. Chômage partiel

- D'après le conseiller fédéral chargé de l'économie, Guy Parmelin, le Conseil fédéral envisagerait de prolonger la durée de l'indemnité de chômage partiel de 6 mois. Actuellement limitée à 12 mois, elle pourrait ainsi s'établir à 18 mois. A la mi-mai, 37% des actifs suisses bénéficiaient de cette mesure.

V. Situation économique- conjoncture

- D'après le Secrétariat d'Etat à l'économie, le taux de chômage est passé de 3,3% en avril à 3,4% en mai 2020, contre 2,2% en mai 2019. Pour rappel, la comptabilisation suisse du chômage diffère de celle du BIT : taux 2019 de 2,3% selon le SECO contre 4,4% selon le BIT.
- D'après l'OCDE, le PIB suisse pourrait chuter de 7,7% si la pandémie s'arrête cet été ou de 10% en cas de deuxième vague. L'OCDE prévoit tout de même un rebond en 2021 de 5,7% s'il n'y a pas de deuxième vague ou de 2,3% s'il y en a une.
- D'après l'Office fédéral de l'agriculture, les ventes de denrées alimentaires et de boissons ont augmenté de 4,6% en avril en glissement mensuel et de 21% en glissement annuel.

VI. Secteurs financiers

- L'opérateur de la bourse de Zurich, SIX Group, a acquis 93,16% de l'opérateur de la bourse de Madrid, Bolsas y Mercados Españoles (BME), pour un montant de 2,56 milliards d'euros. La combinaison des deux groupes crée la troisième plus grande infrastructure du marché financier en termes de chiffre d'affaires en Europe et la dixième au niveau mondial.
- L'assureur suisse Helvetia a reçu l'autorisation de l'autorité de surveillance des assurances espagnole pour une participation d'un maximum de 70% de la société d'assurances Caser. Il est prévu que cette prise de participation, annoncée en janvier 2020, soit finalisée fin juin, pour un montant maximum de 780 millions d'euros.

VII. Secteurs non financiers

- Energie : Après l'ouverture à la concurrence du marché du gaz en Suisse centrale annoncée la semaine dernière par la Commission de la concurrence suisse, le groupe bernois BKW a affirmé qu'il offrira des « *solutions globales d'approvisionnement* » (approvisionnement groupé en gaz et en électricité), notamment pour les entreprises.
- Marchés publics : Le Département fédéral de l'environnement (DETEC) met à disposition un financement de 24 millions de francs (qui s'ajoute aux 77 millions prévus avant la crise du Covid-19) pour les appels d'offre publics visant à stimuler les économies d'électricité dans l'industrie, les services et les ménages. Entre 2010 et 2019, le DETEC a soutenu ces appels d'offre à hauteur de 240 millions CHF.
- Les chemins de fer fédéraux suisses ont réintroduit les services de restauration dans les trains.
- Transport aérien : Dans le cadre de la législation suisse visant à limiter les émissions de CO2, le Parlement fédéral a validé la mise en place d'une taxe de 30 à 120 francs sur les billets d'avion, en fonction de la distance et de la classe. Cette taxe concernera les vols en partance de la Suisse, hors transits, vols médicaux et vols à des fins souveraines.
- Transport aérien : Le prestataire de services aéroportuaires Swissport a annoncé la faillite de deux de ses filiales à Bruxelles, Swissport Belgium et Swissport Belgium Cleaning.

- Chimie : La société d'ingrédients de parfumerie suisse et 2^e acteur mondial du secteur, Firmenich, a acquis la société française DRT pour un montant de 1,7 milliard d'euros. Cette acquisition permet à Firmenich de se développer dans les ingrédients renouvelables issus du végétal, notamment dérivés de la résine du pin. Cette acquisition est la plus grande de l'histoire de Firmenich.
- Automobile : La société suisse Von Roll Automotive a conclu un contrat sur 5 ans avec Audi et équipera les futurs véhicules électriques de la marque avec ses composants pour l'isolation des moteurs. Le montant du contrat (« à deux chiffres en millions d'euros ») n'a pas été dévoilé.
- Santé : La start-up suisse HMCARE et l'EPFL ont levé 1 million de francs suisses pour développer un masque chirurgical transparent. Après plus de deux ans de recherche, ces masques devraient être homologués d'ici l'été 2021.